

**GDSA 38**

145 espace 3 Fontaines

38 140 RIVES

[apiculture.gds38@reseaugds.com](mailto:apiculture.gds38@reseaugds.com)

Tel : 09 74 50 85 85

Nom et Prénom :

Adresse :

Mail :

N° Napi :

Nb de ruches :

Adhérent 2026 au :  SAD  AD  GDSA

## Commande de médicaments anti-varroa 2026

A retourner impérativement **avant le 11 mai** au GDSA avec le règlement

Nom	Conditionnement	Quantité	Total
<b>Apivar*</b>	Etui de 10 lanières Pour 5 ruches	.....x 25€ TTC (2 lanières par ruche)	.....€
<b>Apivar*</b>	Etui de 4 lanières Pour 2 ruches	.....x 14€ TTC (2 lanières par ruche)	.....€
<b>Apilife Var</b> (Thymol)	Sachet de 2 plaquettes	.....x 6€ TTC (4 plaquettes par ruche)	.....€
<b>Varroxal</b>	Flacon de 75g Pour 25 à 35 ruches	.....x 44€ TTC	.....€
<b>Varroxal</b>	Flacon de 200g Pour 75 à 100 ruches	.....x 110€ TTC	.....€
<b>Oxybee**</b>	Bouteille de 1L Pour 20 ruches	.....x 38€ TTC	.....€
<b>Varromed**</b>	Bouteille de 550 mL Pour 10 ruches	.....x 29€ TTC	.....€
<b>Apibioxal</b> (sans glucose)	Sachet de 31g Pour 10 ruches	.....x 25€ TTC	.....€
<b>Doseur Dosa LAIF</b>	Doseur 50 mL Pour 10 ou 20 ruches	.....x 15€ TTC	.....€

Si envoi postal (livraison avec signature)		
De 4 à 14 lanières Apivar* De 1 à 8 sachets Apilife Var De 1 à 4 flacons Varroxal (75g) De 1 à 6 sachets Apibioxal (31g)	<b>12€</b>	.....€
De 15 à 40 lanières Apivar* De 9 à 24 sachets Apilife Var De 3 à 6 flacons Varroxal (75g) De 1 à 2 flacons Varroxal (200g) De 7 à 8 sachets Apibioxal (31g)	<b>15€</b>	.....€
De 25 à 50 sachets Apilife Var De 41 à 50 lanières Apivar *	<b>17€</b>	.....€



**\*Apivar compté en lanières et non en étuis**  
**\*\*Pas d'envoi par la Poste pour Varromed et Oxybee**



Si dépositaire (voir liste ci-après)	
Choix dépositaire	.....

<b>Total commande</b> (médicaments + frais de port (si nécessaire))	.....€
---	--------



Nom dépositaire	Adresse	Téléphone
GDSA	145 espace des trois fontaines – 38140 RIVES	09 74 50 85 85
Abeille Dauphinoise	22 Place Bernard Palissy – 38320 POISAT	04 76 25 07 09
Syndicat Apicole Dauphinois	2 bis rue René Camphin - 38600 FONTAINE	04 76 21 77 88
GIRARD Annie	821 Route du Plan - 38520 BOURG D'OISANS	07 86 33 62 48
FLUZIN Jérôme	479 chemin du bas de Seyssuel - 38200 SEYSSUEL	06 13 21 21 11
ORSALDO Yves	42 rue du Garat - 38500 VOIRON	06 67 84 85 60
MAYEUX Véronique	37 lot la lambertière – 38620 SAINT GEOIRE EN VALDAINE	06 88 40 28 19
GASCON Francisco	670 grande rue du bourg – 38510 ST VICTOR DE MORESTEL	07 67 92 27 88
FAYET Jean-Philippe	36 chemin du bassin Le Mas Julien – 38190 LA COMBE LANCEY	06 71 29 00 75

**Rappelons que la section apicole du GDS ne propose que des traitements disposant d'une Autorisation**

**Les médicaments sont à retirer dès le 17 juin et impérativement avant le 17 juillet 2026**

**de Mise sur le Marché (AMM) dont l'efficacité et la nocivité pour les abeilles ont été testés.**

*Mots des Co-Présidents,*

La première cause de mortalité des colonies en Isère est toujours la Varroase. Le frelon asiatique n'arrange rien en venant s'attaquer aux colonies déjà affaiblies par le varroa qui reste l'ennemi public numéro 1 pour l'apiculture et œuvre en synergie avec les virus et les pesticides pour créer un cocktail explosif pour nos colonies.

Aujourd'hui encore, notre objectif doit être de maintenir tout au long de la saison un niveau d'infestation le plus bas possible, c'est-à-dire inférieur à 3 varroas pour 100 abeilles.

Le comptage et l'évaluation de l'infestation doivent être une préoccupation tout au long de l'année. Un comptage, avant le traitement d'été et 15 jours après son retrait doivent devenir une pratique systématique.

Un bon traitement estival élimine 90% des varroas de la colonie.


Toutefois, les ré-infestations peuvent être importantes en fin de saison d'où l'importance de garder un œil sur le niveau d'infestation en continu.

Afin de préserver au mieux les colonies nous préconisons la bithérapie comme les années précédentes, mais nous insistons sur la nécessité aujourd'hui de se préparer aux techniques plus modernes de traitement anti-varroa comme l'encagement et la rupture de couvain sans encager. En effet avec l'arrivée de Tropilaelaps aux portes de notre territoire, seule la rupture de couvain nous permettra de préserver nos colonies :

- Un traitement estival après la récolte (en juillet) avec APIVAR ou APILIFE VAR.

Si vous avez plus de 10 varroas en chute naturelle en 24h avant la pose des lanières, il est souhaitable d'abaisser la charge de varroas : cela en faisant quelques jours avant en fin de journée, un dégouttement avec de l'OXYBEE ou du VARROMED. Le dégouttement allégera rapidement la charge en varroas sur les abeilles car en présence de couvain seuls les varroas qui sont sur les abeilles seront tués, soit environ 20%. Ensuite l'APIVAR ou l'APILIFE VAR agiront sur le long terme. 15 jours après l'enlèvement des lanières, faites un nouveau comptage pour vérifier l'efficacité du traitement.



- Un traitement hivernal par dégouttement à l'acide oxalique (VARROMED ou OXYBEE ou VARROXAL ou APIBIOXAL sans sucre) à réaliser hors couvain. Généralement entre le 15 décembre et le 15 janvier afin de tenir compte des conditions climatiques sévissant en Isère.
-  Soyez prudent, une utilisation répétée de médicaments à base d'acide oxalique fatigue les abeilles et est déconseillée sur une même génération.

La lutte contre le varroa est une action collective et il est important pour une efficacité optimale que la période de traitement soit coordonnée entre les apiculteurs d'un même secteur pour éviter le plus possible les ré-infestations par pillage ou dérive.

Nous avons choisi de vous proposer cette année les mêmes médicaments que l'année dernière avec les divers conditionnements offerts notamment pour les lanières, mais aussi cette année de l'APIBIOXAL sans sucre qui permet son utilisation par sublimation sans créer de caramel qui endommage les sublimateurs.

Pour vous accompagner dans vos pratiques apicoles et dans la découverte de nouvelles techniques diverses, les 28 Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) de l'Isère sont à votre écoute et vont vous contacter pour vous rendre visite dans le cadre du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) qui a reçu validation de renouvellement en 2025 et court ainsi jusqu'en 2030. Ce PSE vous permet d'accéder à des médicaments agréés (avec AMM) pour préserver la qualité et les contraintes sanitaires de vos miels et produits de la ruche destinés à la consommation humaine.

Nous vous souhaitons une excellente année apicole et de belles abeilles en bonne santé.

Véronique MAYEUX et Denis LOYER  
Co-présidents  
Section apicole du GDS38

L'apiculteur s'engage à suivre le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) du GDSA38.

Les médicaments seront disponibles du **mercredi 17 juin 2026** au **18 juillet 2026**, dernier délai !

\* Apportez votre registre d'élevage lors du retrait des médicaments

Rappel pour mémoire :

Médicament commandé : \_\_\_\_\_ Nombre : \_\_\_\_\_

Médicament commandé : \_\_\_\_\_ Nombre : \_\_\_\_\_

Médicament commandé : \_\_\_\_\_ Nombre : \_\_\_\_\_

Médicament commandé : \_\_\_\_\_ Nombre : \_\_\_\_\_

Attention : les produits non retirés après le 19 juillet 2026 ne seront pas remboursés et seront rapatriés au GDSA à Rives. Rappel : les plaquettes ou lanières utilisées ou périmées doivent être retournées dans les syndicats ou au GDS dans l'emballage d'origine fermé pour destruction par filière spécifique.



**Traitement d'été à réaliser dès juillet**  
**Traitement à réaliser le plus tôt possible après la récolte, au plus tard FIN JUILLET pour que les abeilles d'hiver, à naître soient dans le meilleur état sanitaire possible.**

## Notice concernant la commande des médicaments de lutte contre le varroa en 2026

### MODALITÉS D'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MÉDICAMENTS PROPOSÉS :

#### **APIVAR®** : (Amitraze)

Après la dernière miellée, les lanières (deux pour les ruches, une pour les ruchettes) sont suspendues entre les cadres de couvains (à deux ou trois cadres d'intervalle pour les ruches, au centre pour les ruchettes). Après un mois de traitement, il est indispensable de vérifier que les lanières soient toujours dans le couvain et de les repositionner si nécessaire. Elles sont à retirer après 10 à 12 semaines.

#### **APILIFE-VAR** :

Spécialité renfermant 7g de Thymol par plaquette (2 plaquettes par sachet) + huile essentielle d'eucalyptus + menthol et du camphre sur une plaquette de vermiculite. La tablette sera coupée en deux (ou en 4) et posée sur les cadres en diagonale, elle sera changée 3 à 4 fois à 1 semaine d'intervalle.

#### **VARROXAL** :

##### PAR DEGOUTTEMENT :

- Quand traiter ? Traitement unique sur colonie sans couvain :
  - en été après la récolte
  - en automne/hiver (entre 2 et 10 degrés)

- Comment traiter ? Dose pour 4 colonies :

- Été ou hiver en Europe du Sud : 12 cuillères doseuses

Préparation de la solution : mélanger dans un récipient non métallique la dose de Varroxal avec 200ml de sirop de sucre (1 :1) en conservant une température comprise entre 30°et 35°C. Fermer le récipient et agiter vigoureusement jusqu'à dissolution complète de la poudre. Appliquer la solution claire à l'aide d'une seringue de 60ml.

Quantité à appliquer par inter-cadre occupé par les abeilles 5-6 ml pour grands cadres (Dadant).

A savoir : la chute des acariens se poursuivra pendant 3 semaines.

##### PAR SUBLIMATION (EVAPORATION) :

La sublimation nécessite des équipements de protection : combinaison, gants et masque intégral adapté aux vapeurs acides (masque EN4279 par exemple, réutilisable jusqu'à colmatage des filtres)



- Quand traiter : Réaliser 1 seul traitement en automne/hiver (températures extérieures comprises entre 2°C et 8°C) sur colonie sans couvain. Réaliser un 2nd traitement après 2 semaines :
  - si les colonies sont fortement infestées (plus d'une chute d'acariens par jour) ou
  - si présence de plaques de cellules operculées dans les colonies pendant l'hiver.
- Comment traiter ? Dose : 2 grammes (ou 2 cuillères doseuses)
 

Avec un appareil évaporateur de type Varrox ou Varrox Eddy ou Instant-Vap ou Oxalika (suivre les instructions de l'évaporateur)

Maintenir la ruche fermée pendant un certain temps : 5 minutes

Durée de conservation de la poudre 5 ans.

### **OXYBEE** (Acide oxalique) :

Il se présente sous forme de poudre et solution de dispersion à 39 mg/ml d'acide oxalique. Un seul traitement doit être appliqué par ruche et sur des colonies sans couvain.

Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations (par exemple, pipette automatique, seringue jetable, dosa Laif), sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Une dose maximale de 5 à 6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace inter-cadre occupé par des abeilles. La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace inter-cadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres. La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C.

La durée de conservation d'un flacon entamé est de 1 an au réfrigérateur.

### **VARROMED** (Acide oxalique + acide formique) :

VARROMED 5 mg/ml + 44 mg/ml DISPERSION ND contenant :

5 mg acide formique, 44 mg acide oxalique et un certain nombre d'excipients.

Le produit doit être à une température de 25 à 35°C et administré en fin de journée, lorsque l'activité de vol devient faible à raison de 5ml par inter-cadres. La durée de conservation d'un flacon entamé est de 3 semaines au réfrigérateur.

### **APIBIOXAL (sans sucre)** (Acide oxalique)

A) Posologie et mode d'administration par égouttement :

La dose nécessaire est de 5 mL par inter-cadres (espace entre les traverses supérieures des cadres) occupée par les abeilles. La dose maximale est de 50 mL par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été en absence de couvain).



Le traitement doit être administré en une seule fois. Le médicament vétérinaire doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque inter-cadre.

Porter un masque, des gants et des lunettes de protection lors de la préparation de la solution. Verser toute la poudre dans la quantité indiquée de sirop (eau et saccharose dans un rapport de 1:1) et mélanger jusqu'à sa dissolution. Concentration de la solution : 4,4 % (p/v) d'acide oxalique dans 60 % (p/v) de sirop de saccharose (c.-à-d. un sachet de 31 g dans 500 mL de sirop de saccharose qui est constitué de 308 mL d'eau et 308 g de saccharose).

- sachet 31 g : dissoudre dans 500 mL de sirop (traitement pour environ 10 ruches).

#### B) Posologie et mode d'administration par évaporation :

Une dose de 2 g par ruche en une seule administration. Dose maximale : 2 g par ruche en une seule administration. Un traitement par an.

Utiliser un appareil à résistance électrique pour l'évaporation. Il est recommandé de suivre les instructions du fabricant afin d'obtenir la sublimation maximale.

Remplir le réservoir de l'appareil avec 2 g de médicament vétérinaire, en suivant les instructions du fabricant. Maintenir la ruche bien fermée après le traitement pendant 15 minutes pour éviter que les abeilles et la fumée s'échappent. Utiliser de l'eau potable pour refroidir et/ou nettoyer.

Attention : veuillez varier les traitements pour limiter la création des résistances du varroa aux médicaments.

Utiliser en complément les biotechniques, cadres à mâles au printemps et encagement l'été.

#### **Au niveau sécurité :**

Pour rappel, l'acide oxalique avec ou sans acide formique est un acide organique incompatible avec les surfaces métalliques.

- Toujours porter des gants nitrile et des lunettes de protection lorsqu'il est sous forme liquide.
- Toujours porter des gants nitrile, des lunettes de protection et une protection respiratoire type masque EN 4279 dans le cas des techniques d'évaporation/sublimation/pulvérisation.

